



## APPEL D'INTÉRÊT

### ALLÉES DE CIRCULATION : MISE EN VALEUR DU SITE

#### 1. CONTEXTE

L'histoire du Vieux-Boucherville est bien documentée notamment grâce aux recherches archéologiques qui y sont effectuées. Le terrain où est situé le centre Monseigneur-Poissant a fait l'objet de ces recherches, puisque cet ancien presbytère est localisé dans la zone qui constituait le cœur du village dès sa fondation en 1667. Il repose ainsi sur un site riche en patrimoine enfoui. En effet, les archéologues ont mis à jour une grande allée de pierres, sur le côté nord du terrain du centre Mgr-Poissant (terrain ayant appartenu à différents propriétaires avant d'être intégré à la propriété de l'Église en 1822). Cette découverte serait associée à des allées de circulation. Bien qu'aucune documentation historique ne témoigne de ces aires de circulation, l'identification de l'aménagement d'allées empierrées datée de la même période que le troisième presbytère (1832-1896) souligne la transformation des espaces passant de vocation domestique à un aménagement de nature religieuse.

Dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Boucherville pour la période 2018-2020, la Ville souhaite mettre en place sur ce site, des dispositifs des mises en valeur de ce patrimoine enfoui. Comme le stipule l'entente, ce projet a pour objectif la conservation, la préservation et la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine de Boucherville.

#### 2. OBJECTIFS

Le projet a pour objectif de :

- Mettre en valeur le patrimoine et l'histoire de Boucherville;
- Permettre l'interprétation et favoriser la compréhension du site et de l'histoire de Boucherville;
- Susciter un engouement pour les espaces entourant le centre Mgr-Poissant;
- Positionner le site du centre Mgr-Poissant comme point d'intérêt historique et patrimonial.

#### Public cible

Situé au cœur du Vieux-Boucherville, les citoyens circulent près du centre Mgr-Poissant en employant les trottoirs, la piste cyclable et le boulevard Marie-Victorin. L'achalandage autour du bâtiment est davantage marqué lors d'événements présentés à la place de l'église Sainte-Famille. Ces événements, principalement des concerts variés en soirée, attirent surtout un public adulte.

La place de l'église Sainte-Famille comprend l'église Sainte-Famille, le centre Mgr-Poissant et l'ancien couvent de la Congrégation de Notre-Dame. Ce dernier bâtiment, situé à proximité du centre Mgr-Poissant

a été converti en 1972 en résidence pour aînés. Par conséquent, ces citoyens et leurs familles fréquentent également ce secteur. Enfin, lors de la période estivale, le terrain gazonné du côté nord du centre Mgr-Poissant est occupé par des groupes de camp de jour.

Le projet de mise en valeur des allées de circulation s'adresse d'abord aux citoyens de Boucherville, mais également aux visiteurs et aux cyclistes qui empruntent le lien cyclable entre Boucherville et Longueuil situé à proximité du centre Mgr-Poissant.

### **3. DÉMARCHE**

La Ville de Boucherville invite les entreprises œuvrant dans le domaine de la muséologie, de la culture, du design ou de la mise en valeur patrimoniale à lui faire part de leur intérêt à réaliser le projet en transmettant un dossier au Service des arts et de la culture de la Ville de Boucherville. Le dossier doit comprendre :

- La présentation de l'entreprise;
- Un portfolio récent;
- La présentation conceptuelle et technique de deux projets similaires à celui demandé par la Ville de Boucherville.

La date limite pour la réception des dossiers est le 15 mai à 16 h 30.

À la suite de la réception des dossiers, un maximum de trois entreprises seront sélectionnées sur la base de l'expérience dans le cadre de projets similaires, du caractère innovant et unique des exemples présentés et de la démonstration de la fiabilité de l'entreprise.

Les entreprises sélectionnées seront invitées à soumettre une proposition de projet comprenant des représentations visuelles permettant d'analyser le projet proposé en trois dimensions. Le médium utilisé peut être numérique ou physique.

À cette étape-ci, un montant de 1 000 \$ plus taxes applicables (TPS et TVQ) sera attribué à chaque firme pour leurs réalisations. Cette somme est globale, forfaitaire, fixe et non révisable, elle inclut tous les frais de conception et de fabrication de la modélisation.

Le projet retenu sera sélectionné par un comité sur les bases suivantes :

- Le respect des critères énoncés;
- L'originalité;
- La qualité du projet présenté et sa faisabilité;
- L'expérience et la fiabilité de l'entreprise.

Les propositions doivent être réalisées en fonction de l'enveloppe globale forfaitaire dédiée à ce projet qui est de 45 000 \$ taxes incluses. Cette enveloppe comprend toutes les dépenses liées à la réalisation de l'opération, soit les frais de production, de transport et d'installation des dispositifs de mise en valeur, de même que les honoraires.

L'attribution du mandat aura lieu le 24 août et l'installation doit être réalisée au printemps-été 2021.

#### 4. RENSEIGNEMENTS ET RÉCEPTION DES DOSSIERS D'INTÉRÊT :

Ville de Boucherville  
Service des arts et de la culture  
Projet de mise en valeur des allées de circulation  
536, boulevard Marie-Victorin  
Boucherville (Québec) J4B 1W9  
[culture-patrimoine@boucherville.ca](mailto:culture-patrimoine@boucherville.ca)  
450 449-8651

#### 5. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU PROJET

##### **Mandat**

La firme choisie se verra attribuer la conception, la réalisation et l'installation d'au moins cinq thématiques articulées par des dispositifs d'interprétation historique au sol (par exemple, de grandes dalles ou des pavés) pour la mise en valeur des allées de circulation, sous la forme d'un projet clé en main. Chaque thématique peut contenir plus d'un dispositif.

##### Description thématique :

Les dispositifs au sol doivent s'adresser au grand public et à toute clientèle.

La Ville de Boucherville souhaite proposer un circuit sur le terrain, partant du trottoir du boulevard Marie-Victorin vers un futur aménagement avec jardin. Ce dernier sera conçu lors d'une phase ultérieure par un sous-traitant. Ainsi, autour du jardin pourront être disposées les cinq thématiques suivantes :

##### **1. Le parcours de l'histoire**

- Sujet : Introduction sur le projet de mise en valeur du patrimoine archéologique de ce site.
- Sentier débutant au trottoir du boulevard Marie-Victorin et menant vers l'aménagement des allées de circulation.

##### **2. Mémoire d'un site**

- Sujet : Première période d'occupation humaine (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle), propriétaires et aménagement du terrain.
- Ancrage au site : Vestiges archéologiques (bâtiment datant de 1739 c. et démoli avant 1811).

##### **3. Des allées empierrées**

- Sujet : Allées de circulation quadrangulaires, le terrain est la propriété du curé Antoine Tabeau à partir de 1822, puis de la Fabrique de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville en 1839.
- Ancrage au site : Vestiges archéologiques contemporains au troisième presbytère (1832-1896), trace de l'aménagement d'un jardin.

##### **4. À la recherche de la palissade disparue**

- Sujet : Palissade nord du bourg de Boucherville, contexte du positionnement (à l'époque du gouverneur Louis-Hector de Callière en 1687).
- Ancrage au site : Mention de la présence d'une palissade de bois (une structure défensive). Hypothèse quant à sa localisation, mais les fouilles n'ont pas permis de la situer avec certitude.

## 5. Un jardin privé au 18<sup>e</sup> siècle

- Sujet : La culture maraîchère en Nouvelle-France et à la fin du 18<sup>e</sup> siècle.
- Ancrage au site : Au cours du 18<sup>e</sup> siècle, le terrain accueillait un jardin (surface herbeuse, culture maraîchère, mais culture exacte incertaine).

### Caractéristiques techniques des dispositifs d'interprétation

#### Généralités :

- Pérennité pour l'ensemble des matériaux et procédés de montage, ainsi qu'une durée de vie supérieure à 15 ans (garantie d'ouvrage);
- Présente une excellente résistance aux intempéries des différentes saisons, notamment le vent et l'humidité relative élevée, puisque le site est en bordure du fleuve Saint-Laurent, et considérer une exposition par diffusion de particules volatiles des sels de déglacage des rues appliqués sur les chaussées des rues longeant le centre Mgr-Poissant;
- Présenter une excellente résistance aux actes de vandalisme, tels que le feu, les vols, et les graffitis;
- Exclure les matériaux qui peuvent être problématiques, tels que le bois, le cuivre, l'acier sans protection contre la rouille (peut inclure l'acier corten) et l'acier peint;
- Être facile d'entretien;
- Présenter un système d'installation ayant un impact minimum sur le déplacement et le mouvement des matériaux constituant le sol, en raison du site archéologique;
- La partie textuelle doit pouvoir être modulable afin de permettre des changements et corrections dans les années futures, s'il y a lieu;
- Être sécuritaire et accessible pour tous les citoyens.

#### Design :

- Projet signature (projet unique qui se démarque par son originalité);
- Design actuel et innovant, qui perdurera dans le temps et qui est accessible à tous;
- Les dispositifs doivent présenter une ligne directrice dans le design, sans nécessairement se répéter;
- Le projet s'harmonise, met en valeur et dialogue avec l'emplacement;
- Le projet tient compte de la projection archéologique des vestiges (référence RAPPORT archeologique\_Boucherville\_projet2020.pdf, p.132-133);
- Chacun des dispositifs au sol, comprenant un texte thématique, aura un maximum de 150 mots;
- Inclure les logos de la Ville de Boucherville et du ministère de la Culture et des Communications.

#### Respect du site et de l'environnement :

- Le projet doit tenir compte de l'utilisation publique entourant le centre Mgr-Poissant;
- Respect de la réglementation en vigueur dans le secteur;
- Respect du contexte patrimonial et résidentiel (site patrimonial classé) du Vieux-Boucherville en ce qui a trait à la luminosité, au bruit et à l'aspect visuel dans son ensemble;
- S'assurer d'obtenir les permis nécessaires auprès du ministère s'il y a lieu.

#### Un atout :

- Matériaux qui s'intègrent à l'environnement naturel du parc;
- Matériaux de construction ayant une faible empreinte écologique;
- Produits recyclables à leur fin de vie;
- Valorisation de produits durables ayant un impact minimum sur l'environnement;

## 6. DÉTAILS DES PROCÉDURES

### **Modalité de sélection des candidats**

À la suite de la réception des dossiers et de leur examen par le comité de sélection, un maximum de trois entreprises seront invitées à soumettre un projet de maquette pour la mise en valeur des allées de circulation.

Les candidats sont sélectionnés en fonction de la démonstration de leur expérience dans le cadre de projets similaires, du caractère innovant et unique des exemples présentés et de la démonstration de la fiabilité de l'entreprise.

### **Propositions de projets**

Les entreprises sélectionnées seront chacune invitées à une rencontre permettant l'échange au sujet du projet avant la conception de leur proposition.

À l'issue de cette rencontre, la Ville s'engage à fournir aux entreprises sélectionnées :

- Les ébauches des courts textes pour les dispositifs;
- Des archives photographiques ou plans du site;
- Une description de l'utilisation de l'espace lors des activités culturelles et de loisirs;
- L'identification des zones dans lesquelles les dispositifs de mise en valeur doivent être implantés;
- Les informations techniques quant aux possibilités électriques dans le secteur;
- Sur demande : Documentation historique supplémentaire et rapports d'archéologie.

Les entreprises sélectionnées ne pourront utiliser ces documents à d'autres fins que la proposition de projets pour la Ville de Boucherville.

À la suite de quoi, les entreprises devront fournir une proposition comprenant :

- Une description écrite du projet et de son concept;
- Une description technique de l'ensemble des éléments;
- Une modélisation 3D, par un médium numérique ou physique de chacun des dispositifs d'interprétation présentant les matériaux, les couleurs, les dimensions, les systèmes de fixation et/ou d'ancrage au sol et de la mise en valeur;
- Un échéancier prévoyant l'installation au printemps-été 2021;
- Un plan d'entretien.

### **Montant compensatoire pour la réalisation de la maquette**

Un montant de 1 000 \$ plus taxes applicables (TPS et TVQ) sera attribué à chaque firme pour leurs réalisations. Cette somme est globale, forfaitaire, fixe et non révisable, inclut tous les frais de conception, de fabrication et de livraison de la proposition de projet. Si le projet rendu est jugé insuffisant, la Ville de Boucherville se réserve le droit de réduire ou supprimer cette indemnité. Le montant est acquitté à la suite du dépôt des projets et de leur analyse.

### **Budget de réalisation**

Un budget prévisionnel présentant la ventilation du budget total de 45 000 \$ taxes incluses.

### **Addenda**

Toute information complémentaire ou modification au descriptif présenté plus haut sera transmise par écrit en tant qu'addenda par la Ville de Boucherville aux trois entreprises sélectionnées. Aucun

renseignement verbal obtenu au dossier n'engage la responsabilité de la Ville. La Ville préconise les demandes d'information par courrier électronique.

### **Document disponible**

En complément d'information, la section du rapport archéologique portant sur le terrain nord du centre Mgr-Poissant accompagne cet appel d'intérêt (RAPPORT archeologique\_Boucherville\_projet2020.pdf).

### **Entente**

Une entente sera signée à l'attribution du mandat de proposition de projet.

### **Propriété intellectuelle**

À la fin du mandat, l'entreprise devra fournir à la Ville de Boucherville tous les documents électroniques utilisés dans le cadre de l'exécution de ce mandat.

Au moins un visuel représentant le projet et pouvant servir à des fins promotionnelles devra être fourni à la Ville de Boucherville pour le printemps 2021.

Les résultats des travaux et les biens livrés dans le cadre de ce mandat deviennent la propriété de la Ville de Boucherville. L'entreprise cède donc ses droits d'auteur à la Ville de Boucherville.

Tous les documents fournis à l'entreprise par la Ville de Boucherville dans le cadre de ce mandat ne peuvent être utilisés par l'entreprise d'aucune autre façon.

### **Modalités et critères de sélection pour la réalisation du projet**

Les propositions de dossiers seront examinées par le comité de sélection et seront évaluées sur la base de :

- Respect des critères énoncés (30 %);
- Originalité (20%);
- La qualité du projet présenté et sa faisabilité (30%);
- L'expérience et la fiabilité de l'entreprise (20%).

Le projet doit être autorisé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du ministère de la Culture et des Communications.

### **Attribution du mandat**

Le mandat de réalisation est attribué à la firme sélectionnée par le comité à la suite de l'approbation du projet par le conseil municipal lors de la séance publique du 24 août.

Une entente entre les deux parties sera signée.

La Ville s'engage à fournir à la firme une version finale :

- Des courts textes nécessaires aux dispositifs de mise en valeur (les modifications devront être approuvées par la Ville de Boucherville);
- Des archives photographiques ou plans du site et de Boucherville et leur identification;
- Les informations techniques quant aux capacités électriques dans le secteur.

Le fournisseur pourrait être amené à :

- Compléter les dossiers de recherche visuelle pour une iconographie générique;
- Réaliser des propositions d'adaptation de textes afin de les intégrer plus harmonieusement aux dispositifs de mise en valeur.

Dans les 30 jours suivant l’attribution du mandat de réalisation le fournisseur s’engage à fournir une proposition finale tenant compte, le cas échéant, des commentaires et demandes de modifications faites par la Ville :

- Une description écrite du projet et de son concept;
- Une description technique de l’ensemble des éléments;
- Une modélisation 3D, par un médium numérique ou physique de chacun des dispositifs présentant les matériaux, les couleurs, les dimensions, les systèmes de fixation et d’ancrage au sol et de la mise en valeur;
- Un échéancier prévoyant l’installation au printemps-été 2021;
- Un budget prévisionnel présentant la ventilation du budget total de 45 000 \$ taxes incluses;
- Un plan d’entretien.

L’entreprise sélectionnée s’engage à apporter les modifications demandées par la Ville de Boucherville.

## 7. DÉTAIL DE L’ÉCHÉANCIER

<b>Échéancier du projet</b>	
Diffusion de l’appel d’intérêt	<b>25 mars</b>
Date limite de réception des dossiers de l’appel d’intérêt	<b>15 mai</b>
Sélection de trois firmes devant présenter un concept	<b>Semaine du 18 mai</b>
Dépôt des concepts	<b>26 juin</b>
Présentations des concepts et sélection de l’entreprise	<b>Entre le 29 juin et le 10 juillet</b>
Octroi du contrat par l’adoption d’une résolution du conseil municipal de Boucherville	<b>24 août</b>

### **Automne 2020**

- Phase de réalisation :
  - Proposition incluant les modifications demandées par la Ville de Boucherville;
  - Proposition finale du projet;
  - Approbation du projet final.

Calendrier à établir avec le fournisseur sélectionné.

### **Printemps-été 2021**

- Installation

## 8. DÉTAILS DES MODALITÉS DE PAIEMENT

Une entente de service reprenant les informations présentées dans cet appel de propositions sera signée entre les deux parties.

### Étapes de facturation

Description	Facturation	Montant
Après l'octroi du contrat. Conception et réalisation en vue du projet final	Facture #1 (15 septembre 2020)	30%
Approbation finale du projet de la mise en valeur et production	Facture #2 (15 novembre 2020)	50%
Installation et fin du projet	Facture #3 (1 <sup>er</sup> mai 2021)	20%

La Ville se réserve le droit d'imposer une pénalité de 200 \$ par jour en raison de retard ou si le travail est incomplet.